Image not found or type unknown

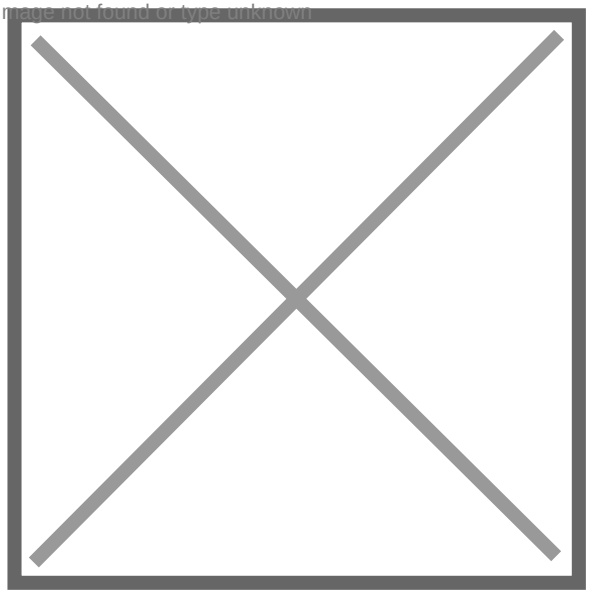

Obligation de travailler seul sur mon lieux de travail

Par **Risbo72**, le **19/08/2010** à **09:04**

Bonjour,

Je ne sais pas trop si c'est le bon endroit pour parler de ce problème mais c'est celui le plus proche du sujet...

Voila la situation :
Je suis saisonnier et déclaré comme magasinier temporaire au sein d'une Société coopérative agricole. On a été 2 au magasin les 2 premières semaines d'aout et la mon collègue qui est employé permanent part donc en congés payés... Et mes employeurs ne veulent pas mettre quelqu'un d'autre avec moi. Ce qui me laisse seul pour tenir le magasin pendant 2 semaines.
Je voudrais savoir mon entreprise avait le droit de faire ça ou est-ce interdit ?

En espérant avoir été clair.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés